



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Visite officielle de la Ministre des Outre-mer

Papeete, le 09 mars 2015

FICHE MEDIAS

**Présentation des acteurs de la sécurité civile et de leurs missions
à Punaauia, Pointe des pêcheurs
Lundi 09 mars 2015**

Programme :

- 16h30** **Démonstration d'exercice tsunami avec utilisation du lot Franz (matériel de secours)**
- Remise de la médaille de la sécurité intérieure à M. Dominique REYMOND, Directeur du laboratoire de géophysique**
- Présentation de l'hélicoptère interministériel Dauphin N3**
- Echanges avec des membres bénévoles d'associations de sécurité civile, des jeunes sapeurs-pompiers volontaires et des personnels des forces armées**

L'hélicoptère interministériel Dauphin N3 : un exemple unique de financement interministériel (Défense, Intérieur, Outre-mer)

Le détachement 35F Tahiti a été mis en place en Polynésie française en novembre 2011 pour un fonctionnement opérationnel en juin 2012. Le format actuel est de deux hélicoptères Dauphin N3+) et trois équipages opérationnels (2 pilotes, 1 plongeur et 1 treuilliste).

Le fonctionnement des deux hélicoptères est financé par un dispositif interministériel selon la clé de répartition suivante :

- > 62% : Ministère de la défense
- > 32,8% : Ministère de l'intérieur
- > 5,2% : Ministère de l'outre-mer

Le coût annuel de fonctionnement est de l'ordre de 715 millions de Fcfp

Les missions assurées sont :

- Action de l'Etat en mer (surveillance de la zone économique exclusive notamment) ;
- Recherche en mer ;

Contact **Presse**

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Tél. : 89 77 00 83



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Transport d'équipes NEDEX ;
- Treuillage de naufragés en mer et sur bâtiments de jour et de nuit ;
- Treuillage de blessés en milieu périlleux de jour et de nuit ;
- Missions de gendarmerie (lutte contre le trafic de stupéfiants, projection dans les îles éloignées) ;
- Missions spécifiques Direction de la Défense et de la Protection Civile (DDPC) (incendies végétation et secours) ;
- Evacuations médicalisées ;
- Transport de personnels.

En 2014 83 missions ont été réalisées. Parmi elles :

- 31 missions au profit du Samu (34 personnes secourues)
- 24 missions au profit de la Gendarmerie et Police
- 28 missions sauvetages (32 personnes secourues) au profit MRCC

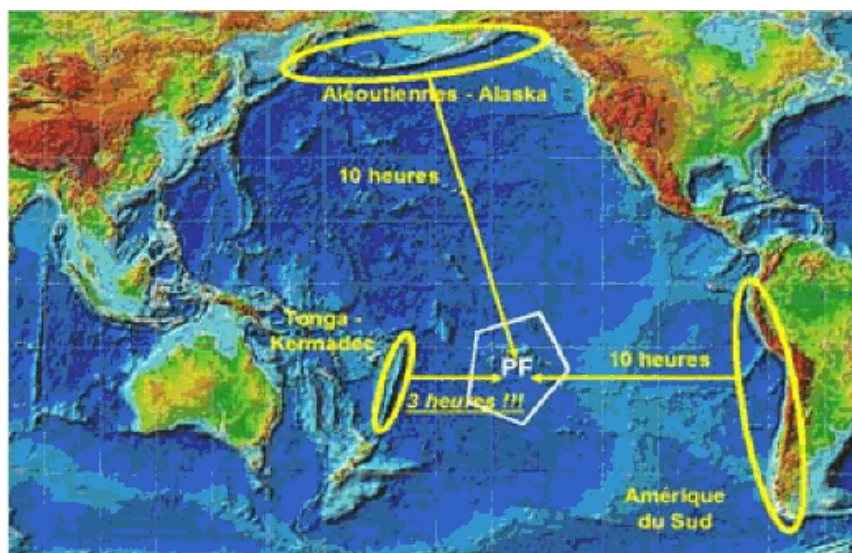
Les acteurs de la prévention du risque de tsunami

La localisation de la Polynésie au centre de l'Océan Pacifique, rend le territoire vulnérable de manière très variable à l'aléa tsunami. En effet, situé au centre de nombreuses failles sismiques, le territoire est exposé aux conséquences de nombreux séismes dont certains produiront un tsunami.

Les délais d'arrivée d'une vague sur les côtes polynésiennes varieront entre :

- Moins de 3 heures pour un séisme localisé aux îles TONGA
- 10 à 12 heures si le séisme est localisé en Amérique du Sud ou aux Îles Aléoutiennes (Alaska)

La carte ci-dessous illustre le risque tsunami pour la Polynésie, en fonction de la localisation du danger.



Contact **Presse**

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Tél. : 89 77 00 83



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Trois acteurs majeurs dans la gestion des alertes tsunamis en Polynésie :

- **Le laboratoire de géophysique** (LDG) pour la détection des séismes et l'alerte des hautes autorités

Organe du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), le LDG est notamment en charge de la détection sismique locale et régionale et de l'alerte aux tsunamis en lien avec leurs partenaires hawaïens et fidjiens, référents en la matière.

Ayant acquis en 2013 un ordinateur puissant permettant des simulations fines de tsunami, le LDG est en mesure de prédire, après la survenue du séisme, des estimations de hauteur de vague et un horaire d'arrivée sur les côtes polynésiennes. En moins d'une heure, le LDG peut affiner ces résultats avec une précision inférieure parfois à 10 cm pour les hauteurs de vagues, pour les zones dont il dispose la bathymétrie, et éditer des cartes prévisionnelles précises des hauteurs d'eau pour les zones potentiellement inondées.

- **Le Haut-Commissariat de la république en Polynésie française** pour la mise en œuvre des dispositions ORSEC qui comprend l'organisation de l'alerte des autorités communales et de la population, la coordination des acteurs impliqués à travers son PC de crise et les mesures préventives ;

Les dispositions spécifiques **ORSEC tsunami** organisent le rôle des acteurs institutionnels ou privés. Elles permettent l'alerte des autorités et des principaux acteurs, la prise en compte des médias pour l'information des populations et définit les modalités d'alerte en fonction de la cinétique du sinistre et de sa gravité.

Ces dispositions permettent également au Haut-Commissaire, Directeur des opérations de secours, de coordonner les moyens et d'informer les hautes autorités de l'État de la situation.

Le Haut-Commissariat a investi lourdement dans la mise en œuvre d'un dispositif de sirènes d'alerte de la population, aussi bien en équipement qu'en frais de fonctionnement pour assurer leur maintien en condition opérationnelle.

- **Les communes**

Les communes s'appuient sur leur plan communal de sauvegarde (PCS) et leurs moyens (police municipale, sapeurs-pompiers et services techniques) afin d'organiser l'évacuation et la mise en sécurité des populations.

La coopération internationale pour venir en aide aux pays du Pacifique victime de catastrophes naturelles

En 1992 une déclaration ministérielle conjointe de coopération a été signée entre la France, l'Australie et la Nouvelle Zélande (FR-A-NZ) pour établir une structure légère de veille et de coordination afin de mettre en commun les moyens civils et militaires de chacun des trois pays en vue de venir en aide rapidement aux pays du Pacifique victimes de catastrophes naturelles.

Contact **Presse**

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Tél. : 89 77 00 83



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les axes de coopération

Le dispositif mis en place par la déclaration FRANZ s'articule autour des axes suivants :

- *Un contact permanent entre les trois pays, par le canal des ambassades,*
- *Une coopération étroite avec les gouvernements des pays insulaires concernés,*
- *Une coordination des moyens de transport ou de projection,*
- *La surveillance météorologique.*

L'État en Polynésie française dispose d'une capacité de réponse rapide et adaptée à une crise humanitaire naissante. Le Haut-commissariat peut ainsi proposer un stock de vivres et produits de première nécessité ainsi que des lots de matériels opérationnels permettant la stabilisation d'une situation de crise humanitaire sur une zone localisée dans le Pacifique sud, ou à défaut d'un module d'évaluation des renforts à solliciter auprès de la France ou d'une aide internationale.

- **Remise de la médaille de la sécurité intérieure à M. Dominique REYMOND, Directeur du laboratoire de géophysique**



M. Dominique REYMOND dirige depuis 1997 le laboratoire de géophysique de Pamatai. Son expérience professionnelle et son investissement permanent ont permis de développer des outils d'analyse capables d'accroître la performance des alertes relatives au tsunami en Polynésie française. Les recherches et analyses menées par l'intéressé ont d'ailleurs fait l'objet de plusieurs publications au sein de revues scientifiques et presses spécialisées.

M. Reymond ne manque pas de partager son expérience et de participer activement aux divers plans de secours et exercices mis en place par l'Etat dans le cadre de la sensibilisation du public, ainsi que le contrôle de la réactivité des moyens de secours en cas d'évènement sismique.

Contact **Presse**

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Tél. : 89 77 00 83